

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 septembre 2022

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19

Absents excusés : Madame BALQUET Charlotte qui a donné pouvoir à Madame DESSET Amélie et Monsieur MATHÉ Clément qui a donné pouvoir à Madame DONNER Isabelle.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire donne la parole à l'équipe des porteurs de projet de l'aménagement immobilier des Hauts de Monfaucon actuellement en cours d'étude. Ils insistent sur la qualification de la présentation du jour qui n'est autre qu'un schéma d'intention, toutes les esquisses présentées ne doivent pas être considérées comme projet final. Celui-ci pourra évoluer en fonction des souhaits qui pourront être émis par les élus à l'issue de cette présentation. Ils indiquent que la modification du zonage du Plan Local d'Urbanisme du secteur est en cours à la Communauté d'Agglomération de Niort afin de faire passer en zone Urbaine habitable les parcelles actuellement situées en Zone Urbaine entreprise

➤ Philosophie du projet d'intention :

- Créer un lien d'urbanisation entre le centre-bourg et la zone à aménager
- Enrichir le réseau de mobilités douces
- Densifier en intégrant le végétal
- La création de rappel du marais par la présence d'un bassin
- Faire du lieu un ensemble de liaisons
- Objectif de mixité générationnelle et sociale
- Synergies d'usage
- Travailler avec les acteurs locaux : espace pour les producteurs locaux, pour les associations, pour la pédagogie de la démarche environnementale

➤ Données programmatiques :

40 logements libres, 20 logements sociaux, 20 logements personnes âgées (gestion Egalia), un commerce de proximité, des espaces partagées, un espace vert, des liaisons douces... mais aussi pouvoir enrichir l'architecture locale.

➤ Présentation EGALIA :

Ce projet inclut la création d'une résidence services de 20 logements dont le but est de proposer une solution intermédiaire entre le domicile et l'EHPA/EHPAD. Le coût sera adapté aux retraites des habitants.

Actuellement sur St Hilaire, les Glycines propose un loyer et des prestations incluant le logement, les repas, le linge et le ménage pour un prix mensuel situé entre 1400 et 1600 €.

Cette nouvelle résidence service pourrait proposer une solution complémentaire avec logement et services de base (espace commun de 120 m² avec animations, petits déjeuners, linge de maison, entretien du linge, ménage 2 fois par semaine, livraison des courses) pour un tarif mensuel situé entre 800 et 1000 €. Des services additionnels seraient également proposés comme le portage de repas et du ménage complémentaire. Un salarié Egalia gèrera l'espace partagé.

Le souhait est de créer avec la commune un projet de vie partagée.

Calendrier : Il dépend des échanges à venir avec la commune. Il faudra trouver un équilibre entre les souhaits et la viabilité économique du projet.

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas souhaitable de proposer des locaux commerciaux. Le centre Bourg doit rester le lieu central pour les commerces.

Mme DONNER espère que ce projet ne connaîtra pas le même sort que celui de Courçon.

Monsieur le maire indique que la demande de logements sur St Hilaire est réelle, encore trois demandes ces derniers jours lui ont été communiquées.

Fin de la présentation. La commune doit maintenant faire parvenir les remarques, les questions et propositions pour l'avancée du projet.

Mr le Maire ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire au sein du Conseil Municipal. Madame Nathalie CLAIN est désignée pour remplir ces fonctions.

Mme SPRIET demande l'autorisation de donner lecture d'un communiqué. Mr le Maire l'y autorise.

Communiqué par rapport aux accusations faites le 1^{er} août autour de cette table, mettant en cause les Maires et l'ensemble des anciennes équipes municipales concernant un sujet grave qui est « la mise en danger de nos aînés au sein des Glycines ».

L'établissement les Glycines est un ERP de type J classé 5^{ème} catégorie soumis par procès-verbal à autorisation d'exploitation. Après l'autorisation d'ouverture, tous les 5 ans la commission de sécurité et d'accessibilité régie par le SDISS et présidée par le Maire, se réunit afin de délivrer un avis FAVORABLE ou DEFAVORABLE à la poursuite de son exploitation.

Cette commission est également consultée avant tout projet d'aménagement intérieur ou extérieur et celle-ci remet un avis à la fin des travaux.

Dans ce cadre, notre établissement avec tous les travaux d'améliorations effectués depuis 2015 a été soumis à l'avis de cette commission à nombreuses reprises. C'est d'ailleurs cette commission qui nous a obligés à changer le système SSI lors du projet d'agrandissement car celui-ci ne pouvait supporter une couverture plus importante en m².

Mais l'ancien SSI était fonctionnel quoique vétuste. La sécurité des résidents n'a jamais été compromise ! Certes, la maintenance était lourde et d'utilisation complexe pour le personnel mais le système était fonctionnel, régulièrement testé et approuvé par la commission. Les résidents ont toujours été en sécurité !

J'ose espérer qu'aucune équipe municipale ne jouerait avec la vie des gens comme cela a été ouvertement dit lors du dernier conseil sachant que leur responsabilité est directement engagée et notamment celle du Maire.

Les conseillers responsables de cette accusation et pompiers volontaires de leur état, pourraient demander des éclaircissements à leur lieutenant Stéphane REY du SDISS qui oriente cette commission et ainsi remettre à jour leur connaissance sur ce sujet.

Pour les personnes intéressées, je tiens à disposition le dernier procès-verbal du 14/10/2020 qui reprend l'historique des avis des différentes commissions depuis l'ouverture de l'établissement.

Personnellement concernée par la sécurité et le bien-être des résidents des Glycines, je me devais de vous apporter ces précisions afin d'atténuer l'impact néfaste de ces « fake news » qui affecte la réputation et la fiabilité de l'établissement.

Mr le Maire soumet ensuite à l'approbation de l'assemblée, le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 1^{er} Août 2022.

Le compte rendu est approuvé (12 Pour et 4 Contre – Dany BREMAUD, Catherine SPRIET, Marie-Claude MAILLET et Liliane ROCHE pour compte-rendu incomplet).

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération n° d07-11-20 du Conseil Municipal de St Hilaire la Palud en date du 10 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

Numéro délégation	Numéro décision	Objet	Montant TTC ou détail
4	2022-4	Renouvellement contrat IRIS (maintenance éclairage public) avec Séolis	Montant annuel maintenance : 6242.69 € HT Mise à niveau sécuritaire : 3039.68 € Ht sur la période Durée 4 ans

1- Tarif espace cinéraire

Suite à l'adoption du règlement de l'espace cinéraire lors du conseil municipal du 21 juillet dernier, Monsieur le Maire propose de valider les tarifs.

Mmes DONNER et CHOLLET, après étude, proposent les tarifs suivants :

-Cavurne :

Durée	Tarif
15 ans	420 €
30 ans	800 €
50 ans	1200 €

- Jardin du souvenir pour dispersion des cendres : 70 € (plaque d'inscription fournie)

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} octobre 2022.

Mme Marie-Claude MAILLET souhaite connaître la méthodologie de calcul de ces tarifs. Mme DONNER répond qu'ils ont été calculés en tenant compte du prix d'achat des cavurnes et la comparaison avec des tarifs existants de commune de même strate. Mme Maillet a également fait un comparatif avec des tarifs d'autres communes et n'arrive pas au même résultat. Elle souhaiterait que soit revu le tarif de moitié soit 210 € pour 15 ans, 400 € pour 30 ans et 600 € pour 50 ans.

Mme Donner précise aussi qu'il s'agit de cavurnes pouvant accueillir jusqu'à 4 urnes de taille standard.

Après en avoir délibéré à bulletin secret, par 15 voix Pour et 4 voix Contre pour le tarif des cavurnes et à l'unanimité pour le jardin du souvenir, le conseil municipal adopte les tarifs proposés soit :

-Cavurne :

Durée	Tarif
15 ans	420 €
30 ans	800 €
50 ans	1200 €

- Jardin du souvenir pour dispersion des cendres : 70 € (plaque d'inscription fournie)

2- Tarif des charges de la salle des fêtes 2022

Monsieur le Maire propose de reconduire le tarif des charges 2021 pour 2022 n'ayant pas été fait lors du vote du tarif des salles le 3 mars 2022.

Salle des fêtes - Charges Diverses : tarifs 2021

Relevé par jour de location	Forfait par jour de location
De 0 à 100 kwh	15 €
De 101 à 300 kwh	35 €
De 301 à 450 kwh	50 €
+ de 451 kwh	60 €

Après en avoir délibéré à bulletin secret, par 18 voix Pour et 1 contre, le conseil municipal :

- Reconduit les tarifs 2021 pour 2022.
- Etudiera de nouveaux tarifs à compter de 2023.

3- Location de la salle des fêtes pour l'organisation de thé dansant : renouvellement

A la demande de l'organisateur des thés dansant, Monsieur le Maire propose de renouveler la location pour l'utilisation régulière de la salle des fêtes.

En effet l'essai réalisé cet été étant concluant, l'organisateur souhaiterait pérenniser ces manifestations dans la salle des fêtes pour plusieurs jeudis après-midi de septembre 2022 à décembre 2022.

Le tarif proposé est de 320 € par jeudi.

Durée : 4 mois (soit jusqu'au 31 décembre 2022).

Après en avoir délibéré à bulletin secret, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte.

4- Label station verte : demande d'adhésion de la commune

Mme Natacha RACOIS propose de demander le Label Station Verte pour 2023

« Station Verte » est un label touristique national créé en 1964 par la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige, association loi 1901 et signataire, depuis 1998, d'une convention avec le Ministère en charge du Tourisme. La Fédération est administrée par un Conseil d'Administration composé d'élus locaux, bénévoles, allant à la rencontre des adhérents pour les accompagner dans la valorisation du label sur leur territoire.

Ses objectifs : Favoriser et développer le tourisme de nature dans les communes rurales afin de contribuer à la préservation des terroirs et à leur dynamisme économique.

Ses missions : Labelliser, accompagner, promouvoir et représenter des communes touristiques respectueuses des valeurs portées par la Charte Station Verte.

Montant de l'adhésion annuelle : 850 €

Frais de dossier à l'entrée : 300 €

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur l'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré à bulletin secret, par 16 voix Pour, 2 Contre et 1 abstention, le conseil municipal :

- Accepte de demander la labellisation « station verte » pour la commune de St Hilaire la Palud à compter du 1^{er} janvier 2023.

5- Rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité des services publics communautaires de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif

Conformément à la réglementation en vigueur, la Communauté d'Agglomération du Niortais a transmis les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement présenté lors du conseil d'Agglomération du 20 juin 2022.

Ce document, qui est annexé à la présente délibération, est destiné, notamment, à l'information des usagers (article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales) et doit être consultable en mairie.

Il doit faire l'objet d'une présentation en conseil municipal.

Après présentation le conseil municipal prend acte des rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité des services publics communautaires de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif. Ils seront tenus à disposition du public à la mairie.

6- Acquisition de terrain

Le propriétaire de la parcelle AN 164 d'une superficie de 735 m² propose à la commune de l'acquérir au prix de 12 € du m² soit 8820 €.

Monsieur le Maire précise que ce terrain est situé à côté de la parcelle AN 194 acquise récemment. Cela permettrait de compléter la superficie du projet de lotissement.

Considérant le besoin de réserve foncière pour le développement d'offre de terrains à construire, Monsieur le Maire propose d'accepter l'offre.

Après en avoir délibéré à bulletin secret, par 15 voix Pour et 4 abstentions, le conseil municipal :

- Accepte l'offre d'achat de la parcelle AN164 à 12 € du m²
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et l'autorise à réaliser toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Mr le Maire précise qu'il a demandé un devis à un géomètre pour l'étude d'aménagement du futur lotissement. Celui-ci s'élève à 1062 € TTC.

7- Projet de lotissement route du Pont du Pairé : demande d'intégration de la voirie et espaces verts au Domaine Public

Monsieur le Maire expose :

Un projet de lotissement est en cours d'étude par un privé route du pont du Pairé. Ce lotissement comporterait 5 lots d'une superficie allant de 572 m² à 624 m², une voirie d'environ 100 mètres linéaires et d'un espace-vert

d'approximativement 500 m². Le porteur de projet souhaiterait que la commune accepte le transfert des équipements communs au domaine public après achèvement des travaux. Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Considérant l'emplacement en impasse de la voirie et équipement commun,
Considérant que la voirie ne dessert pas d'autres quartiers,

Après en avoir délibéré à bulletin secret, par 18 voix contre et 1 abstention, le conseil municipal :

- Refuse l'intégration au Domaine Public des espaces communs de ce projet.

Questions diverses :

- Mme Marie-Claude Maillet :
 - Où en est le programme de stérilisation des chats : 5 animaux ont été stérilisés sur les 10 prévus. Mr le Maire précise que ne sont concernés que les chats errants et sur signalement.
 - Sécurité route de la Névoire – Constat de dangerosité par les riverains : Une réunion est programmée la semaine prochaine avec le Département pour faire valider un projet d'aménagement (ralentisseurs et rétrécissement de voie). En cas d'accord un programme d'installation est prévu 1 à la Névoire, 1 route d'Arçais, 1 à Mazin et 1 route de Marans. Il sera également évoqué lors de cette réunion le sens de circulation de la place de la mairie.
 - Travaux salle des Halles – où en est-on ? La fin approche. Il reste à réaliser les finitions dans la grande salle et les sanitaires.
- Mme Catherine SPRIET : Elle s'étonne de la tranche des travaux de la toiture car ils ne correspondent pas à l'endroit des fuites. Elle pensait que le côté place de la mairie serait priorisé et non côté chemin de la gare. Cependant elle précise qu'elle n'a pas constaté à ce jour de nouvelles fuites.

Prochain conseil municipal le jeudi 29 septembre 2022 à 20h15 à la mairie

Affiché le 13 septembre 2022